

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 8 JUILLET DE L'AN 2024, À 19 H 30 À LA SALLE PAROISSIALE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 8 juillet de l'an 2024, à 19 h 30 à la salle paroissiale située au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Rachel Forest, greffière adjointe, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024
4. **Législation**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 2024-275 décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ et une dépense de 1 978 000 \$ relatif à la réfection des avenues de la Traverse et Dansereau
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-276
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Séance du conseil d'août - Changement de date
 - 5.4 Affectation - fonds réservé - Élection
 - 5.5 Départ et fin d'emploi - SSI
 - 5.6 Demande de droits de passage - Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu
6. **Sécurité publique**
7. **Transport routier**
 - 7.1 Achat de ponceaux - Entériner
 - 7.2 Décompte progressif no 4 - Avenue Saint-Ours - Approbation
 - 7.3 Mandat de surveillance en ingénierie - Octroi
 - 7.4 Mandat de surveillance - Chantier - Octroi

8. **Hygiène du milieu**
9. **Santé & bien-être**
 - 9.1 OMH - Budget révisé 2024
10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Demande de dérogation mineure 2024-06
 - 10.2 Demande de dérogation mineure 2024-07
 - 10.3 Demande de dérogation mineure 2024-08
11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 Maison de la Culture - Décompte progressif - Autorisation de déboursé
 - 11.2 Stationnement derrière le centre récréatif - Approbation
12. **Correspondances**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Neuf (9) personnes étaient présentes.

2024-07-1893

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-07-1894

**3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2024**

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

2024-07-1895

**3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2024 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. **LÉGISLATION**

2024-07-1896

4.1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-275 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 978 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 978 000 \$ RELATIF À LA RÉFECTION DES AVENUES DE LA TRAVERSE ET DANSEREAU**

Sylvain Dupuis se retire pour le prochain point et Robert Vallée préside.

CONSIDÉRANT les besoins urgents de procéder aux travaux de réfection des avenues de la Traverse et Dansereau;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion fut donné par Robert Beaudreault, conseiller, et que le projet de règlement 2024-275 décrétant un emprunt et une dépense de 1 978 000 \$ fut adopté à la séance du 3 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement 2024-275 décrétant un emprunt de 1 978 000 \$ et une dépense de 1 978 000 \$ relatif à la réfection des avenues de la Traverse et Dansereau.

L'objet de ce règlement est de permettre la réalisation des travaux d'aqueduc, égouts et la réfection de la chaussée des avenues de la Traverse et Dansereau.

Sylvain Dupuis reprend son siège.

4.2. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-276**

Messieurs Pierre Morin et Robert Beaudreault se retirent pour le prochain point.

Avis de motion est donné par Sophie Poirier, conseillère, qu'elle présentera à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-276 - Programme d'aide aux propriétaires de plus de 65 ans.

L'objet de ce règlement est de rembourser un montant maximal de 100 \$ par résidence pour la tarification de la consommation d'eau et cueillette des ordures ménagères pour les propriétaires de plus de 65 ans, selon les conditions établies.

Messieurs Pierre Morin et Robert Beaudreault reprennent place.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1. **RAPPORT DU MAIRE**

2024-07-1897

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 8 juillet 2024 pour la somme totale de 746 467,99 \$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 8 juillet 2024		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	3 311,87 \$	- \$
Gestion financière & administrative	10 770,42 \$	- \$
Évaluation	12,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	1 828,68 \$	- \$
Sécurité publique		
Sûreté du Québec	136 419,00 \$	- \$
Service de prévention incendie	15 516,31 \$	- \$
Sécurité civile	160,03 \$	- \$
Sécurité - Autre	3 213,37 \$	- \$
Transport routier		
Voirie municipale	4 805,49 \$	- \$
Déneigement	27 937,40 \$	- \$
Éclairage des rues	559,26 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 641,00 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	1 889,49 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	9 327,83 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	13 639,91 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	2 341,75 \$	- \$
Installations septiques	2 207,24 \$	- \$
Matières résiduelles	16 582,34 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	181,25 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	284,26 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	23 341,65 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 073,17 \$	- \$
Camp de jour	1 173,12 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	5 232,84 \$	4 981,65 \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 698,19 \$	- \$

Activités culturelles - Bibliothèques	10 065,82 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	674,44 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	290,00 \$	- \$
Petite caisse Saint-Jean - Canada	3 000,00 \$	- \$
Remboursement	361,00 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	29 567,86 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	50 851,22 \$	239 850,93 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	29 417,98 \$	- \$
Salaires nets	40 734,60 \$	- \$
TPS à recevoir	8 625,09 \$	11 660,09 \$
TVQ à recevoir	8 608,48 \$	11 630,96 \$
TOTAL DES DÉPENSES	478 344,36 \$	268 123,63 \$

2024-07-1898

5.3. SÉANCE DU CONSEIL D'AOÛT - CHANGEMENT DE DATE

CONSIDÉRANT QUE la séance du mois d'août 2024 avait été planifiée pour se tenir le 5 août 2024 à la résolution no 2024-05-1861;

CONSIDÉRANT QU'un emprunt venait à échéance et que la date pour le renouvellement planifié pour l'ouverture des soumissions est le 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la séance afin de ne tenir qu'une seule séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE la séance du conseil du mois d'août se tienne le mardi, 6 août 2024.

2024-07-1899

5.4. AFFECTATION - FONDS RÉSERVÉ - ÉLECTION

CONSIDÉRANT QU'un fonds réservé a été créer par la résolution no 2021-12-1076;

CONSIDÉRANT QUE l'article 278.2 LERM prévoit l'affectation des sommes par le conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER l'affectation d'une somme de 23 540 \$ provenant des années financières 2022 et 2023 au fonds réservé Élections.

2024-07-1900

5.5. DÉPART ET FIN D'EMPLOI - SSI

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a reçu la démission de l'employé no 21009 le 10 juin 2024 à titre de pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

DE PROCÉDER au retrait de l'employé no 21009 au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours.

2024-07-1901

5.6. DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE - CLUB VTT VAGABOND DU BAS-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage faite par le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu afin d'officialiser leur parcours pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le certificat d'assurance du Club VTT Vagabond;

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Vagabond s'engage également à installer la signalisation adéquate, sur le sentier et à respecter les réglementations en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le Club VTT Vagabond à circuler à travers le territoire et la Ville aux endroits appropriés.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

2024-07-1902

7.1. ACHAT DE PONCEAUX - ENTÉRINER

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres est en cours pour la réfection du rang Ruisseau Sud;

CONSIDÉRANT QUE certains ponceaux de route doivent être changés avant les travaux;

CONSIDÉRANT les démarches faites par Stéphane Lemieux, contremaître aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil entérine l'achat de ponceaux au montant de 29 575.48 \$ incluant les taxes.

2024-07-1903

7.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4 - AVENUE ST-OURS - APPROBATION

Robert Vallée se retire pour le prochain point.

CONSIDÉRANT les travaux avenue Saint-Ours;

CONSIDÉRANT le décompte progressif numéro 4;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement de la somme de 157 663.40 \$ incluant les taxes applicables.

Robert Vallée reprend son siège.

2024-07-1904

7.3. MANDAT DE SURVEILLANCE EN INGÉNIERIE - OCTROI

Sylvain Dupuis se retire pour les 2 prochains points et Robert Vallée préside.

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis pour la réfection des avenues Dansereau et de la Traverse ont été octroyés à Luc Brouillette, ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lui octroyer le mandat de la surveillance en ingénierie dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le mandat de surveillance en ingénierie (bureau) selon l'offre de service au montant de 16 000 \$ plus taxes applicables.

2024-07-1905

7.4. MANDAT DE SURVEILLANCE - CHANTIER - OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat pour la réfection des avenues Dansereau et de la Traverse;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux majeurs nécessitant une surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de LD services et consultants au taux horaire de 97.70 \$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le mandat de surveillance de chantier à LD services et consultants.

Sylvain Dupuis reprend son siège.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

2024-07-1906

9.1. OMH - BUDGET RÉVISÉ 2024

CONSIDÉRANT la réception d'un budget révisé en date du 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ces modifications;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la ville de Saint-Ours prennent acte et approuve le budget modifié pour l'année 2024 au montant ajusté de 1 967 \$, soit une augmentation de 22 \$.

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2024-07-1907

10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-06

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a été demandée le 22 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le plan de localisation de son arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne respecte pas la norme réglementaire au niveau des marges latérales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.7 b) (zone C-2) du Règlement de zonage no 2006-109 mentionne que la marge latérale est de 7 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la construction date de 1977;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée sera de 2.30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'est pas dans une zone de contrainte naturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil suive la recommandation du CCU et accepte la dérogation mineure pour une marge latérale de 4.70 mètres afin de régulariser la situation.

2024-07-1908

10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-07

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée le 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent agrandir l'étable laitière et un réservoir circulaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est prévu sur plusieurs phases et sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 résidences qui sont impliquées par ce projet;

CONSIDÉRANT QUE selon les calculs soumis, il y a une résidence à 126 mètres de l'agrandissement projeté;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de facteur d'atténuation qui a été proposé afin de diminuer la distance;

CONSIDÉRANT le dépôt des documents relatifs aux projets;

CONSIDÉRANT QUE le comité, après étude, a demandé de rencontrer les demandeurs

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont expliqué leurs projets et ont répondu aux questions du comité;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'est pas dans une zone de contrainte naturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier

Appuyé par le conseiller Robert Vallée

et il est résolu unanimement

QUE le conseil suive la recommandation du CCU et accepte la dérogation mineure avec les conditions suivantes:

- Ajouter une haie brise-vent le long du Rang St-Pierre (la dérogation mineure passera de 102.8 m à 32 m pour la résidence la plus près);

- Accepter la dérogation mineure pour les distances séparatrices de 102.8 m, 70.8 m et 32 m.

2024-07-1909

10.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-08

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée le 15 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent construire 6 habitations jumelées;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite la démolition de la résidence existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet va s'intégrer aux milieux bâtis ;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande une rencontre avec les demandeurs;

CONSIDÉRANT la rencontre qui s'est tenue le 26 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont expliqué leur projet et ont répondu aux questions des membres du comité;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'est pas dans une zone de contrainte naturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le conseil suive la recommandation du CCU et accepte la dérogation mineure avec les conditions suivantes:

- Diversifier les types de revêtement des bâtiments, afin d'éviter l'effet de copie/coller ;
- D'ajouter des arbres à l'arrière des propriétés ;
- D'ajouter une 3e case de stationnement.

11. LOISIRS & CULTURE

2024-07-1910

11.1. MAISON DE LA CULTURE - DÉCOMPTE PROGRESSIF - AUTORISATION DE DÉBOURSÉ

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Maçonnerie Rainville et Frères Inc pour les travaux de restauration à la Maison de la Culture et la réception du décompte progressif en date du 24 juin;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Denis Clermont;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement de 40 262.35 \$ taxes incluses à Maçonnerie Rainville et Frères Inc.

2024-07-1911

11.2. STATIONNEMENT DERRIÈRE LE CENTRE RÉCRÉATIF - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la rue Curé-Beaugard n'est pas propice au stationnement de véhicule lors d'évènement;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2023 et l'ouverture du pavillon multifonctionnel, tous les évènements rassembleurs s'y tiennent;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de vouloir rendre plus accessible et convivial cet endroit;

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour l'installation de pierres et d'asphalte recyclée afin de permettre le stationnement à l'arrière du centre récréatif / pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue de Transport R. Lahaie et fils inc., excluant la membrane et la compaction, au montant de 29 750 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise les travaux pour la réalisation du stationnement.

12. CORRESPONDANCES

Le conseil a reçu les correspondances suivantes:

- Plan triennal de destination des immeubles de la Commission Scolaire Riverside;
- Guide de référence pour faciliter l'inclusion des personnes vivant avec une incapacité;
- Offre de vente de l'église par la Fabrique.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2024-07-1912

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 26, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyée par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Rachel Forest,
Greffière adjointe

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.